

PREP 34
25/07/18

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL D'ACTIVITES
ECONOMIQUES PIERRE-PAUL RIQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 80

Séance du Conseil syndical du 19 JUILLET 2018 à 16H30

Objet :

**MODIFICATION STATUTAIRE EN VUE DE LA REDUCTION DU PERIMETRE
D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE**

*Le nombre de
délégués en service
est de 9.*

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de juillet, le Conseil syndical du Syndicat mixte du Parc Régional d'Activités Économiques Pierre-Paul RIQUET, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

*Convocation du conseil
en date du
09/07/2018*

Présents : Dolorès ROQUE, René MORENO, Alain CARALP, Alain CASTAN et Christian SEGUY,

*Affichage en date du
09/07/2018*

Excusés : Béatrice NEGRIER, Nicolas COSSANGE, Aurélie GENOLHER,

*Acte rendu exécutoire
après transmission au
contrôle de légalité le*

Absent :

Procuration : Florence BRUTUS pour Dolorès ROQUE

25/07/2018

Secrétaire de séance : Christian SEGUY.

*Publication ou notification
en date
du 30/07/2018*

Le quorum est atteint, puisqu'en application de l'article 6.3 des statuts, le conseil syndical ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses délégués titulaires en exercice **ou représentés** assistent à la séance.

Au cas présent, cela donne un total de 6 élus, avec 5 élus présents et 1 procuration.

La Présidente

Dolorès ROQUE



Délibération N°80

Séance du Conseil syndical du 19 juillet 2018 à 16H30

Acte rendu exécutoire après
transmission au contrôle de
légalité le 25/07/2018

Et publication ou
notification du 30/07/2018

**MODIFICATION STATUTAIRE EN VUE DE LA REDUCTION DU
PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYNDICAT MIXTE**

Par courrier du 28 décembre 2017, le Secrétaire Général du Préfet de l'Hérault, par délégation de ce dernier, a informé le Syndicat mixte du refus de créer la ZAC Pierre-Paul RIQUET sur la base du dossier correspondant.

Après échange avec le Sous-Préfet de l'Hérault le 18 juin 2018, il s'avère notamment que le SCOT du Biterrois fait apparaître un grand nombre de zones d'activités déjà existantes peu ou pas utilisées.

Pour mémoire, le dossier de création de la ZAC Pierre-Paul RIQUET déposé auprès des services de l'Etat suite à la délibération du Syndicat mixte n°32 du 13 octobre 2015 ne portait que sur une première zone de 16 hectares (80 000 m² de surface de plancher pour environ 11,5 hectares cessibles) sur les communes de Colombiers et Montady.

Toutefois, les statuts actuels du Syndicat mixte Pierre-Paul RIQUET présentent en préambule un projet d'aménagement de zone d'activités sur une superficie totale beaucoup plus importante de 65 hectares, en y incluant une zone 2 qui s'étend jusqu'à la commune de Maureilhan.

Afin de rationaliser l'offre foncière du PRAE à destination des entreprises et de faciliter la mise en œuvre de l'aménagement de l'emprise de 16 hectares, il est proposé de limiter dans les statuts la superficie de ce projet à la zone 1. Cette zone 1 présente en outre l'avantage d'être facilement raccordable au réseau ferré situé au sud, ce raccordement étant déjà en cours de réalisation pour les établissements AMIEL qui ont acquis 4,5 hectares sur cette zone. Ce type de desserte est peu présent localement et est donc recherché.

De plus, la maîtrise foncière de cette partie est aujourd'hui assurée.

Par ailleurs, l'article 2 des statuts consacré à l'objet du Syndicat mixte a été complété afin de permettre au Syndicat de conclure tout contrat d'aménagement pour cette opération, et pas seulement un montage juridique de concession dans l'hypothèse où le dossier de création actuel de la ZAC ne donnerait finalement pas lieu à un arrêté de création.

PREF 34
25-07-18

**LE CONSEIL SYNDICAL
Où l'exposé du Rapporteur
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les modifications statutaires proposées et la réduction du périmètre du Parc Régional d'Activités Economiques à la zone de 16 hectares sur les communes de Colombiers et Montady.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre,

Maureilhan, le 19 juillet 2018

La Présidente du Syndicat mixte

Dolorès ROQUE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.